

25

**Projet Déclaration du Gabon
(EPU de la Centrafrique, Genève, 25 octobre 2013)**

Monsieur le Président,

Le Gabon souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de la République Centrafricaine conduite par M. ~~Arsène SINDÉ~~ ^{Claude ENGB}, ~~Ministre de la Justice, garde des sceaux chargé de la réforme judiciaire.~~ ^{droit de l'homme}

Le Gabon salue la volonté de la Centrafrique de maintenir sa coopération avec les mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme des Nations Unies à travers la présentation du rapport sous examen dans le cadre du 2^{ème} cycle de l'Examen périodique universel (EPU).

Le Gabon reconnaît que la République Centrafricaine fait actuellement face à de multiples défis aussi bien sur le plan structurel que fonctionnel. Et la mise en œuvre des recommandations acceptées en 2009 au titre du premier cycle de l'EPU s'en est trouvée relativement affectée.

Ma délégation voudrait formuler les recommandations suivantes :

1. prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la fin de tous les actes de violence contre la population civile à travers le territoire national, et de traduire les auteurs devant la justice.
2. rétablir l'ordre constitutionnel en appuyant le processus politique en cours, les institutions de transition et les mécanismes d'application, et soutenir la mise en œuvre des accords de Libreville et de la feuille de route de N'Djamena
3. renforcer les capacités de l'appareil judiciaire, y compris les mécanismes de justice transitionnelle, et des institutions nationales de défense des droits de l'homme, et contribuer aux efforts de réconciliation nationale.

Pour terminer, le Gabon exhorte la communauté internationale à accompagner le Gouvernement centrafricain dans ses efforts de restauration institutionnelle et de mise en place de mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme.

Je vous remercie.